

<https://cnpjdpi.org/Suspension-de-l-accord-d-association-UE-Israel.html>

Les colonies israéliennes s'étendent en Cisjordanie :

Suspension de l'accord d'association UE/Israël !

- Campagnes - Suspension de l'Accord d'association Union européenne – État d'Israël -

Date de mise en ligne : jeudi 3 novembre 2016

**Copyright © Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre
Palestiniens et Israéliens - Tous droits réservés**

Appel du Collectif « Trop, c'est trop », lance un appel

Les implantations de nouvelles colonies ne cessent de se multiplier dans les territoires palestiniens de Cisjordanie occupée. En juin 2016, le gouvernement de M. Netanyahu a permis la construction de 560 nouveaux logements pour les colons de Ma'ale Adoumin et 840 autres à Jérusalem-Est. Il a poursuivi le Plan E1 visant à former une continuité territoriale entre Jérusalem-Est et cette colonie de Ma'ale Adumim pour couper en deux la Cisjordanie. Le projet d'Israël de construire 98 habitations dans la colonie de Shilo en Cisjordanie, ainsi que l'accélération durant l'année 2016 des destructions de maisons palestiniennes, ont été dénoncés au Conseil de sécurité des Nations-Unies, le 19 octobre 2016. Environ six cent mille colons israéliens vivent aujourd'hui dans ces territoires. Les implantations incessantes de colonies, au nom de l'argument théologique intégriste selon lequel ces terres auraient « été données par Dieu à Israël », constituent une violation flagrante de la quatrième Convention de Genève selon laquelle une puissance occupante ne peut transférer dans un territoire occupé une partie de sa population.

Le lobby des colonies au parlement israélien, la Knesset, réclame « une loi d'annexion de la Judée et de la Samarie », c'est-à-dire de la Cisjordanie occupée en 1967. Le ministre israélien de l'Éducation, Naftali Bennett, demande celle de la « zone C », soit 60% de ce territoire. Même si le gouvernement Netanyahu feint de refuser une telle violation flagrante du droit international, il ne cesse de la préparer méthodiquement. La poursuite de la colonisation, qui compromet l'existence d'un État palestinien indispensable au retour de la paix dans la région, éloigne la reconnaissance par ses voisins de l'État d'Israël dans ses frontières de 1967, et, par conséquent, met aussi en danger sa survie.

Les représentants de l'organisation israélienne de défense des droits de l'Homme B'Tselem et du mouvement La Paix maintenant qui ont témoigné devant le Conseil de Sécurité des Nations-Unies, le 14 octobre 2016, des conséquences de l'occupation et de l'extension ininterrompue des colonies, sont accusés en Israël de trahison et sont l'objet d'une campagne de haine sans précédent. Des responsables politiques demandent qu'ils soient déchus de leur nationalité. Déjà, le 12 juillet 2016, la Knesset a adopté une loi renforçant les contrôles auxquels sont soumis B'Tselem et vingt-six autres mouvements en Israël dénonçant la colonisation. Les interventions de l'ONG Breaking the Silence dans les écoles et les casernes ont été interdites. Le ministre israélien de la Défense, Avigdor Lieberman, semblant juger favorable le moment où le président des États-Unis arrive à la fin de son mandat, menace d'une nouvelle guerre contre les institutions de la bande de Gaza qui « sera la dernière confrontation car nous les détruirons totalement ».

La seule manière d'obliger Israël à se conformer au droit international, d'imposer le respect des droits des Palestiniens, et de soutenir efficacement les courageux dissidents israéliens, est d'exercer des pressions internationales.

« Trop, c'est trop ! », conjointement avec le Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens et avec le soutien de la Plateforme des ONG pour la Palestine, lance une campagne pour la suspension de l'Accord d'association entre l'Union européenne et Israël, rendue publique le mercredi 16 novembre 2016 lors d'une conférence de presse à l'Assemblée nationale.

Signé en 1995, cet accord s'est traduit récemment par des programmes de recherche dans le domaine militaire au profit d'Israël. Or il stipule que « *toutes [ses] dispositions [...] se fondent sur le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques* » (article 2), et que sa suspension est possible « si une partie considère que l'autre ne

satisfait pas à une obligation découlant du présent accord » (article 79). En s'en tenant strictement au droit international, l'Union européenne doit donc, par sa suspension, se conformer aux règles qu'elle a elle-même fixées et qu'elle a appliquées en d'autres circonstances.

Contre l'extension de la colonisation qui compromet chaque jour davantage l'établissement d'une paix juste entre un État d'Israël renonçant aux conquêtes de 1967 et un État palestinien, l'Europe doit avoir le courage de réagir.

Premiers signataires (au 1/11/2016) : Tewfik Allal, Gérard Aschiéri, Etienne Balibar, Malika Bakhti-Dahmani, Brigitte Bardet-Allal, Françoise Basch, Sophie Bessis, Rony Brauman, Anne Brunswic, Monique Chemillier-Gendreau, Alice Cherki, Suzanne Citron, Catherine Coquery-Vidrovitch, Michel Dreyfus, Ivar Ekeland, Jean Ganeval, François Gèze, Abdellatif Laabi, Catherine Lévy, Jean-Marc Lévy-Leblond, Daniel Lindenberg, Gérard Maarek, Gilles Manceron, Elise Marienstras, Sophie Mazas, Fabienne Messica, Gilbert Meynier, Laurent Mucchielli, François Nadiras, Emmanuel Naquet, Bernard Ravenel, Michèle Riot-Sarcey, Elisabeth Roudinesco, Bernard Wolfer, Michèle Zémor.